



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Le Bureau règle plusieurs dossiers avec la Direction

BOUCHERVILLE, le 15 mai 2002 - Eh bien, il semble que plusieurs dossiers, pour lesquels nous avons déposé des griefs, sont réglés ou soient en voie d'un règlement et présentent des solutions convenables pour nos membres. En effet, nous avons progressé dans le litige permettant aux contractuels - devenus temporaires en 1990 - de les rendre éligibles au rachat d'années aux fins du régime de retraite. De plus, en ce qui concerne les membres de Technologies M4 en congé sans solde dans cette entreprise et pour lesquels la Direction refusait le versement de l'échelon au mérite à leur retour à l'IREQ, nous avons obtenu gain de cause et une juste réparation des préjudices monétaires subis par ces derniers.

Enfin, vous ne vous sentez pas concernés par le dossier de l'assurance vie collective supplémentaire AVCS ? Peut-être n'êtes vous pas visés par ce programme d'assurance qui touche 20% de nos membres mais les changements introduits par Hydro-Québec dans ce programme se répercuteront dans les autres programmes d'assurance. A lire donc la rubrique sur ce dossier.

Rachat des années du régime de retraite

Les audiences en arbitrage pour le dossier du rachat des années du régime de retraite pour les contractuels et stagiaires ont débuté le 19 mars et devaient se poursuivre au début avril. Ainsi, le dossier se déroulait conformément au plan que nous avons établi et nous estimions que nous avions de bonne chance d'obtenir un jugement favorable dans ce dossier compte tenu de la solidité du dossier présenté à l'arbitre. Et, il semble que la Direction ait reconnu cette situation puisqu'elle nous proposait de régler ce litige hors cour. Après analyse, le Bureau a accepté cette avenue et proposé à la Direction un projet de règlement qui reconnaît définitivement les états de service des contractuels et permet le rachat des années de cotisation au RRHQ.

Nous sommes en attente d'une réponse à notre proposition de règlement et souhaitons régler ce litige en privilégiant cette avenue. Cependant, si ces échanges ne devaient pas être concluants, nous poursuivrons l'arbitrage afin d'obtenir une solution juste et équitable pour nos membres.

Échelon au mérite pour les chercheurs de Technologies M4 ayant réintégré leurs fonctions à l'IREQ

Un cas assez représentatif d'une drôle de mentalité prévalant dans la nouvelle gestion de l'IREQ : le cas des chercheurs qui ont "suivi" le projet moteur-roue M4 dans la filiale Technologies M4 - d'abord en assignation temporaire puis en congé sans solde - pour y poursuivre la R&D sur ce projet. Eh bien, à leur retour à la DPRD au début de l'année, la Direction estimait que ces employés ne méritaient pas l'octroi de l'échelon au mérite parce que "ils n'ont pas travaillé à la DPRD l'année dernière !" Rappelons que la société Technologie M4 - une filiale à 100% d'Hydro-Québec - mène des activités de R&D sur des technologies ayant été développées à l'IREQ, activités assurées notamment par les chercheurs qui ont "suivi" ce projet dans la filiale Technologie M4.

A la demande des membres concernés, le Bureau a déposé un grief, mené une rencontre et menacé la Direction de porter le litige en arbitrage si elle maintenait sa décision dans ce dossier. Il semble que nos arguments aient porté fruit et ces employés se verront attribuer leur échelon au mérite avec les intérêts courus.

Mise à jour sur la reclassification

Le processus de reclassification révisé en 2001 a donné de très bons résultats et a permis de rencontrer tous les objectifs définis par les partis lors de la refonte de ce processus. Ainsi, non seulement le processus a-t-il permis d'alléger et de simplifier la présentation des dossiers pour fin de reclassification mais, de plus, il a permis le traitement en lot des dossiers qui présentaient un retard notable dans leur traitement.

Nous sommes très satisfaits des résultats obtenus par le processus réformé et cette réussite démontre clairement que, lorsqu'on y met de la bonne volonté et qu'on veut régler les vrais problèmes, on peut élaborer des solutions qui soient efficaces et justes. Nous souhaiterions qu'il en soit ainsi pour les autres dossiers...

AEA Technology - Ca vous rappelle quelque chose ?

Nos collègues du LTEE s'en souviennent sûrement... Il s'agit d'une entreprise britannique, oeuvrant en recherche et développement, qui a failli acheter "à rabais" le laboratoire de Shawinigan au moment où Hydro-Québec voulait s'en départir en avril 2000. Heureusement que nous avons stoppé cette transaction parce que cette entreprise était non seulement déficitaire depuis plusieurs années - elle aurait utilisé ses revenus canadiens afin de renflouer le bilan financier de la maison mère - mais, de plus, elle n'aurait pas été en mesure d'investir les capitaux nécessaires afin d'assurer le développement des activités de Shawinigan.

Eh bien, cette compagnie s'est jetée sur une proie plus facile et a fait l'acquisition de la firme ontarienne Kinectrics, la filiale de R&D d'Hydro-Ontario...

Fiduciaires pour le Régime de congé à traitement différé RCTD

Un autre grief réglé à la satisfaction du Bureau et qui touche les fiduciaires du Régime de congé à traitement différé, soit le grief relatif au nombre de fiduciaires de ce régime. Ainsi, la Direction nous informait, récemment, qu'elle n'avait retenu qu'un seul fiduciaire pour administrer ce régime alors que la convention collective prévoit que l'employé qui veut se prévaloir d'un congé à traitement différé puisse choisir un fiduciaire parmi trois fiduciaires agréés par les parties.

Ainsi, après avoir accueilli notre grief et corrigé la situation, La Direction a retenu les services des trois fiduciaires suivants :

- Trust Général
- Fiducie Desjardins
- La Laurentienne

Dossier AVCS : les audiences se poursuivront sous peu

Les audiences en arbitrage pour le dossier assurance vie collective supplémentaire AVCS ont débuté le 15 mars et se poursuivront durant l'année en cours. Et, compte tenu du fait que la décision d'Hydro-Québec de hausser significativement les cotisations à l'AVCS touche autant les employés actifs que les retraités, nous bénéficions de l'appui et de l'aide de plusieurs retraités qui viennent nous prêter main forte et assistance dans ce dossier, notamment par la collaboration d'anciens cadres supérieurs qui viennent témoigner en faveur des personnes lésées. Compte tenu de la grande complexité du litige et du nombre important de témoins qui comparaitront devant l'arbitre, nous ne prévoyons pas une décision dans ce dossier au cours de la présente année.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier qui touche autant des membres actifs que retraités du SPSI et qui aura une incidence monétaire majeure pour l'ensemble des personnes visées par la décision d'Hydro-Québec.

Dossier Filiales: toujours en attente d'une proposition de la Direction

Simplement pour vous rappeler que, dans le dossier des filiales, le SPSI a transmis, au début de décembre 2001, une proposition de règlement qui semblait répondre adéquatement aux intérêts du Syndicat ainsi qu'à ceux de la Direction supérieure de l'entreprise.

A ce jour, même si la Direction nous faisait part de son intention de régler ce dossier, signalons que nous sommes toujours en attente d'un développement quelconque dans ce dossier.

Les nouveaux "dossiers chauds" qui devront être traités sous peu

Une nouvelle rubrique pour vous informer des nouveaux dossiers importants qui viennent s'ajouter à la liste des dossiers en cours :

- la réorganisation du laboratoire LTEE
- la réorganisation des laboratoires Grande Puissance et Haute Tension

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 3014
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat